

# **PATRIMOINE MATERIEL ET IMMATERIEL ET PRATIQUE DES COLLECTIONS LES POLITIQUES CULTURELLES NATIONALES ET INTERNATIONALES**

NEWTON Gabrielle  
master ALC 1  
Régime spécial

## **I. DOSSIER DE PATRIMONIALISATION**

Le dossier de patrimonialisation porte sur le site du Saut Maripa et sa voie ferrée situés sur la commune de Saint-Georges de l'Oyapock en Guyane française.



Au départ de Saint-Georges, le sentier du Saut Maripa sur l'Oyapock est accessible soit par voie terrestre à 25 km, soit par voie fluviale (une heure de pirogue).

Les aménagements du sentier se situent sur la rive gauche du fleuve frontalier avec le Brésil, dans un cadre naturel où la mesure du temps est marquée par le tourbillonnement de l'eau entre les rochers.

Le Saut Maripa, avec son fort dénivelé, bloque l'effet des marées et amorce une série de sauts qui transforment littéralement les ambiances du fleuve. Le passage de l'Oyapock sur

des roches volcaniques anciennes entrecoupées de filons plus durs d'origine plus récente se caractérise, dans le paysage, par des séries de barres rocheuses qui font littéralement barrage sur le fleuve. Ainsi, entre saut Maripa et Saut Montabo s'organise un véritable escalier d'eau et de pierres quasi infranchissable à la navigation.



A ce titre, une petite voie ferrée fut mise en place pour assurer les transferts de marchandise entre «le pied saut» et la partie haute. Elle constitue un boyau végétal étroit et sombre qui traverse la forêt pour s'ouvrir sur un belvédère remarquable au milieu des sauts.

La demande de patrimonialisation porte sur deux aspects, l'un relatif à un site naturel - domaine non bâti - et l'autre, à un ouvrage fait par l'homme. Il serait toutefois difficile de séparer les deux car ils font partie d'un même ensemble.

#### **- Le site naturel de Saut Maripa**

Ce lieu devrait être protégé pour sa beauté et sa valeur historique puisque subsistent encore des vestiges de la civilisation amérindienne (tessons, polissoirs);

- **et la voie ferrée** - construction humaine -  
qui témoigne de l'activité aurifère de la région au début du XXème siècle.

Le saut Maripa est l'un des plus beaux sauts de Guyane, long de 15 km. Malgré des passages réguliers de pirogues, il reste presque à l'état sauvage. Cependant, son emplacement - non loin de Saint-Georges et proche de deux villes brésiliennes - le différencie des autres sauts de Guyane: il est un lieu de villégiature pour les habitants des deux rives. De plus, la partie rocheuse qui figure sur le côté français est propice à la baignade. Le site du Saut Maripa est un lieu de détente très accessible.

Sa végétation luxuriante et variée est un véritable régal pour les yeux et le bouillonnement de ses eaux tumultueuses apaise le corps et l'esprit. Une véritable quiétude règne sur ce lieu qui en devient presque paradisiaque surtout les nuits de pleine lune. Les reflets de

l'astre sur l'eau et la forêt environnante envoûtent le touriste qui s'est attardé. Le site devient magique, féérique.

La voie ferrée qui se trouve à «Piedsaut» étonne le touriste qui arrive pour la première fois. Peu de voies ferrées existent en Guyane. Seulement trois ont été recensées: celles de Saint-Elie, du bagne des Annamites et du Saut Maripa.

Aucune mesure de conservation n'a été prise concernant les voies ferrées de Guyane. Le temps qui passe et les intempéries contribuent à dégrader ces ouvrages qui manifestent d'une activité ferroviaire à des époques différentes en Guyane. Les trois voies ferrées mériteraient chacune une attention particulière mais celle qui nous intéresse particulièrement est la voie ferrée du Saut Maripa.

Le peu d'intérêt manifesté à son égard est déplorable. D'autant que, vers les années 80, les chariots de la voie ferrée du Saut Maripa étaient encore utilisés. Il en existait deux à l'époque, qu'on laissait aux extrémités de la voie. Le débarcadère improvisé sur un îlet situé au milieu du fleuve a mis fin à l'utilisation des chariots et ceux-ci doivent certainement gésir dans le lit du fleuve.

Si aucune mesure n'est prise, c'est donc un patrimoine ferroviaire qui risque de disparaître complètement. Il n'y aura plus de trace de cette activité en Guyane. Comment, dans ce cas, la présenter aux générations futures?

C'est d'autant plus important que les deux autres voies ferrées, elles aussi sont laissées aux prises du temps. La voie ferrée qui relie la gare Tigre sur le Sinnamary à la commune de Saint-Elie est la plus importante mais elle est non seulement laissée à l'abandon mais aussi détériorée par les activités de l'homme puisque une piste en latérite la sectionne sur de nombreux mètres.

Les rails du Saut Maripa restent donc les seuls vestiges d'un passé que l'on peut encore exploiter. Ils sont rendus beaucoup plus accessibles depuis que la commune de Saint-Georges est desservie par une route nationale.

L'altération du site du Saut Maripa et la disparition de la voie ferrée constitueront une perte à différent niveau. D'abord, le site perdrait son authenticité. Le paysage paradisiaque, presque sauvage disparaîtrait à jamais.

De plus, ce lieu qui a accueilli dans les années 90 le tournage du film *Jean Galmot* d'Alain Maline témoigne de l'activité cinématographique dans la région. Il peut donc être un atout majeur par la suite pour toute activité économique. Les bungalows construits y ont permis le développement touristique.

Et pour finir, la dégradation du site et le fait qu'il ne soit pas mis en valeur risquent de rebuter les touristes qui refuseront de se déplacer.

Quant à la disparition de la voie ferrée, elle ferait oublier l'activité économique qui est liée à la région du bassin de l'Oyapock, à l'instar du bagne de Saint-Georges duquel ne subsiste que l'église. Et rien, dans le bourg (inexistence d'un musée, d'une salle destinée aux archives à la mairie par exemple) ne parle du passé historique de la région, pourtant riche en événements.

La disparition de la voie ferrée enclencherait le processus de l'oubli.

Le site du Saut Maripa et son ouvrage sont soumis à plusieurs menaces. Les risques sont avant tout anthropiques puisque peu de catastrophes naturelles touchent la Guyane.

## 1. La voie ferrée:

- A) Le climat équatorial - forte humidité/pluies abondantes/végétation luxuriante - dégrade rapidement les constructions: le métal rouille et le bois pourrit. La «nature a tendance à reprendre très rapidement ses droits».
- B) Le manque d'entretien participe aussi à la dégradation. En Guyane, les ouvrages en bois doivent être régulièrement traités.C'est ainsi que l' on constate la détérioration de plusieurs constructions telles que les ponts ou encore les maisons créoles qui finissent par s'effondrer.
- C) Le développement routier est aussi une menace. En effet, si la route a désenclavé le bourg de Saint-Georges, il n'en demeure pas moins qu'elle a réduit la fréquentation du layon de «Pied saut» puisque les gens préfèrent maintenant se rendre à Saut Maripa en voiture. De plus, le pont, récemment construit, qui relie la Guyane et le Brésil risque aussi de jouer un rôle important dans la disparition du chemin de fer. Les piroguiers qui faisaient la navette entre Saint-Georges et Oiapoque verront leur activité diminuer, voire disparaître complètement, et se rendre à Pied Saut par la voie fluviale deviendra extrêmement difficile.

Les effets se font déjà ressentir: la voie ferrée est abîmée par endroits. Les ponts en bois qui permettent de franchir les cours d'eau deviennent dangereux.La voie ferrée n'est plus praticable et les touristes qui l'empruntent le font à leurs risques et périls. Mais les dangers sont majeurs. Un pont peut s'effondrer à n'importe quel moment. Si les ponts sont infranchissables, l'entretien du sentier ne pourra plus se faire et la végétation envahira le lieu.



Et la solution trouvée par la municipalité est de mettre des panneaux d'interdiction de part et d'autre des ponts.



## 2. le site du Saut Maripa:

- A) La première menace est d'ordre politique. Depuis des décennies, les différents maires de Saint-Georges ont tenté de mettre en valeur le site. Un grand carbet en bois avait été construit et un gardien veillait sur le lieu. Pour séjourner à saut Maripa, il fallait réserver et s'acquitter d'une modique somme. L'accès au site, et particulièrement à la roche n'était soumis à aucune condition. Il fallait simplement se présenter au gardien qui veillait à ce que le site reste propre. La construction des bungalows pour le film de Alain Maline a permis de proposer aux touristes des prestations de qualité supérieure. Mais un conflit politique au sein même de la municipalité y a mis fin et depuis, personne n'a repris la gestion du site. Les carbets en bois n'existent plus et les bungalows s'abîment.
- B) Le lieu est dégradé par les habitants de Saint-Georges et les touristes. En effet, les gens viennent avec leur voiture et n'hésitent pas à la garer sur la roche, au bord du fleuve. Plus rien n'est respecté, tout est permis.

Ici, l'on voit des habitants qui ont envahi une partie de la zone de baignade



La notion de respect du site et de partage du lieu n'existe pas.

- C) Le site est «sale». Les débris jonchent le sol. Il n'y a pas de ramassage des ordures et les gens ne pensent pas à repartir avec leurs déchets.

C'est donc le manque de civisme qui portera atteinte au site du Saut Maripa. Celui-ci deviendra une «poubelle», une décharge si aucune mesure n'est prise assez rapidement

## **II. PROPOSITION DE PROTECTION LÉGALE DU LIEU**

Les biens, quels qu'ils soient (architecturaux ou naturels) sont exposés à toutes sortes de catastrophes, aussi bien naturelles qu'anthropiques. Leur perte ou leur détérioration ont des impacts sur la communauté tant en raison de leur importance culturelle comme source d'information sur le passé et l'identité de la communauté que leur valeur socioéconomique. Il faut donc les protéger. Mais cette protection doit être adaptée à la nature du lieu et à sa valeur patrimoniale et son état de conservation.

### **A. La nature du lieu**

Il s'agit d'un site naturel, le Saut Maripa et l'ouvrage qui s'y rattache, la voie ferrée, comme définis dans l'article 1 de la Convention de l'UNESCO.

Le site du Saut Maripa et la voie ferrée appartiennent au domaine public. C'est donc à la municipalité de Saint-Georges et à l'état à les protéger. Outre les panneaux de défense et d'interdiction, il serait intéressant de proposer deux types de surveillance et de protection:

- une surveillance faite par l'état par l'intermédiaire d'un agent de l'ONF qui veillerait à la préservation de la faune et de la flore;
- conjuguée à celle de la municipalité qui pourrait soit déléguer un agent. Celui-ci aurait en charge l'entretien du site. Ou encore, la mairie pourrait faire appel à une association ou à un organisme privé spécialisé dans le tourisme ou la protection de l'environnement.

Ces deux instances travailleraient en étroite collaboration. Toutes deux joueraient un rôle d'éducation. Elles expliqueraient, formeraient afin que les personnes qui fréquentent le lieu comprennent la nécessité de préserver le site et son environnement. Une maison de la nature, comme celle de Sinnamary pourrait être créée.

### **B. Sa valeur patrimoniale et son état de conservation**

Le site du Saut Maripa et sa voie ferrée font partie du patrimoine de la région Guyane.

Le site lui-même est dans un état de conservation relativement correct. Hormis la petite centrale électrique qui alimente la région de Saint-Georges, rien n'altère ce paysage quasi à l'état sauvage. Ce qu'il faudrait surtout préserver, c'est son caractère brut. C'est certainement une tâche difficile car l'Oyapock est un fleuve frontalier. Il faudrait donc que les deux pays - France et Brésil - passent des accords ayant trait à l'environnement. Jusqu'à présent, aucune construction ne vient altérer la beauté du site mais serait-ce encore le cas dans quelques années? En outre, Les deux états devraient signer une charte qui stipulerait qu'aucune activité - hormis la pêche de loisir - ne doit avoir lieu sur le site et ses abords.



La voie ferrée pose moins de problème puisqu'elle est située sur le territoire français. Néanmoins, son état de conservation est déplorable. Il faudrait donc que les élus locaux et la population guyanaise prennent conscience de sa valeur patrimoniale pour pouvoir agir. S'il est vrai que sa longueur - quelques centaines de mètres- peut difficilement témoigner d'une activité ferroviaire intense, il n'en demeure pas moins qu'elle est la trace de l'ingéniosité humaine. De plus, à l'instar des autres voies ferrées, elle surprend par son caractère insolite. C'est donc cet aspect qui lui donne de la valeur. On peut ainsi évoquer les articles 4 et 5 de la Convention de l'Unesco.

## **Mesures d'accompagnement**

La première mesure concernerait son inscription sur la liste du patrimoine naturel, conformément à la loi du 2 mai 1930.

Cette démarche est suffisante puisque ni le site ni la voie ferrée ne sont face à un péril majeur. Le Saut Maripa a besoin d'une protection juridique pour que ne règne pas l'anarchie et la voie ferrée, d'une reconnaissance collective pour qu'elle soit remise en état et pour qu'elle reste un témoignage des activités d'antan.

Nous sommes donc dans l'esprit de la loi puisqu'il est précisé que:

*«L'objectif est avant tout de conserver les caractéristiques du site, l'esprit des lieux, et de les préserver de toutes atteintes graves.»*

La deuxième mesure serait de bénéficier du dispositif AVAP. Même s'il n'existe pas encore en Guyane, il serait intéressant justement de demander sa mise en application dans le département. Ce dispositif permettrait de sauvegarder l'esprit de certains quartiers et de mettre un terme à certaines aberrations architecturales que l'on rencontre notamment dans le chef lieu.

L'AVAP permettrait donc de mieux protéger le site de Saut Maripa puisque

*«elle lie la collectivité et l'État sur la base de règles urbaines, architecturales et paysagères claires. Elle est de nature à rapprocher l'ABF de ses partenaires.»*

De plus, elle permettrait à la collectivité de bénéficier de subvention.

La troisième mesure porte sur l'obtention du label «Villes et Pays d'Art et d'Histoire» mise en place par le Ministère de la Culture et de la Communication en 1985.

*Le label " Ville ou Pays d'art et d'histoire ", déposé à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien et à la qualité architecturale et du cadre de vie.*

Pour obtenir ce label, les différentes communes de l'Oyapock devraient s'unir. Ce programme engloberait le bassin de l'Oyapock: de l'embouchure jusqu'au Saut Maripa. Les communes de Ouanary, Tampac et Trois-Palétuvier feraient donc partie du projet.

La création d'un musée permettrait d'aborder plusieurs points:

- L'aspect historique occuperait une place importante. On mettrait en valeur les périodes qui ont marqué la région, le baigne, le contesté franco-brésilien, et la ruée vers l'or;
- un volet concernant la géologie mettrait l'accent sur la formation du plateau amazonien, et sur l'origine des roches que l'on retrouve sur l'Oyapock;

- un troisième point concernerait l'ethnologie, l'anthropologie et l'archéologie. Les différentes populations que l'on retrouve dans le secteur seraient présentées.
- et la flore: les différentes essences et la végétation que l'on retrouve dans les sauts trouveraient aussi leur place dans ce musée.

Dans le projet, on insisterait sur la sauvegarde d'un secteur: le saut Maripa et sa voie ferrée.

Après avoir remis en état la voie ferrée, la municipalité pourrait la remettre en service. Pour cela, elle pourrait confier le projet à une agence de tourisme qui l'exploiterait au mieux. Le site même du Saut Maripa pourrait aussi être confié à la même agence.

L'important est la volonté de la municipalité à mettre en valeur le site, à le protéger et à le préserver de tout vandalisme ou autre altération.

Le label «Villes et Pays d'Art et d'Histoire» favorise la participation des habitants. Il faut que ceux-ci deviennent acteurs. Pour cela, on multiplierait les campagnes de sensibilisation et d'explication. On proposerait à la population de mettre en avant ses traditions et son savoir-faire.

Les danses et chants traditionnels seraient revalorisés. On pourrait créer une «salle convvê» où habitants et touristes danseraient et chanteraient ensemble.

On proposerait des ateliers de vannerie, de fabrication de couac, de collier, de poterie, de fabrication de canot...

La valorisation des savoir-faire d'antan serait un atout pour le tourisme. De même qu'on pourra créer abbattis destiné essentiellement aux touristes qui verraient comment les agriculteurs procédaient dans le passé.

Le label «Villes et Pays d'Art et d'Histoire» indique aussi que les jeunes doivent participer activement. Les différentes municipalités, en partenariat avec le Rectorat-Guyane mettront en place des activités pédagogiques en dehors du temps scolaire.

On leur proposerait des ateliers qui leur permettrait de connaître l'histoire de leur région. Les mêmes ateliers mis en place pour les adultes pourraient leur être proposés.

Toutes ces mesures montrent qu'on met en place un développement durable. La situation économique de la région serait relancée puisque le label «Villes et Pays d'Art et d'Histoire» serait porteur d'emplois. De même, ce projet permettrait de rendre plus dynamique une région qui se sclérose.